



Garantie des salaires

Par seat77

Bonjour,

mon entreprise ne va pas bien, et envisage de déposer le bilan...

Ce qui m'inquiète c'est que à priori les AGS, dans la procédure nous paye les salaires en retard, mais sous combien de temps, et combien de salaires en retard prend elle en charge, y a t'il une limite de durée et de plafond.

Merci d'avance.